



Appel à projet régional flash Etat-Bpifrance/Région Centre Val de Loire INNOVATION STOP COVID - 2^{ème} édition

Cahier des charges

Clôture le 22 juillet 2020

La crise sanitaire et ses incidences sur la limitation des échanges internationaux a mis en évidence la nécessité **d'une meilleure adéquation entre l'offre industrielle de relative proximité et les besoins de prévention, de dépistage et de traitement**. Dans le contexte d'un regain d'intérêt pour un certain degré de souveraineté stratégique et économique, ce renforcement de l'offre régionale et nationale d'équipements de lutte contre les pandémies est d'autant plus crucial que la crise sanitaire à laquelle nous sommes encore confrontés pourrait être appelée à se renouveler.

Une première vague de l'appel à projets a mis l'accent sur les solutions de court terme. **Cette deuxième vague d'appel à projets a pour objectif d'encourager le développement de l'innovation technologique dans la lutte préventive et curative contre les pandémies**. Les projets concernés peuvent couvrir un large spectre. Il peut s'agir par exemple des domaines du dépistage infectieux (équipements d'analyse et méthodes de dépistage) et de la sécurité anticontamination (équipements de protection, produits ou méthodes de désinfection innovants).

Cet appel à projets régional concerne des projets d'un degré de maturité élevé qui ont toutefois besoin de financements pour pouvoir passer à la phase de production industrielle. **Il s'adresse aux entreprises (Start-up, TPE, PME et ETI) localisées en région Centre-Val de Loire**, éventuellement en lien avec des laboratoires de recherche, des réseaux technologiques du type pôles de compétitivité, clusters ou centres de ressources technologiques.

L'appel à projet s'inscrit en complémentarité avec les appels à projets nationaux ou européens en cours sur une thématique similaire (Agence d'Innovation de la Défense-ministère des armées, COVID-19 EIC Acceleratoreuropéen, notamment).

Instruit en procédure accélérée, au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers de demande, **cet appel à projets sera clos le 22 juillet 2020.**

Montant de l'intervention publique : entre 50 K€ à 500 K€.

Total de l'assiette des dépenses éligibles (Budget global programmé) : entre 100 K€ et 1 M€.

Dépenses éligibles :

- dépenses internes ou externes liées à la réalisation du projet ;
- investissements non récupérables (affectés au programme) ;
- amortissements sur la durée du programme des investissements récupérables ;
- Investissements pour l'adaptation d'un outil de production (innovation de procédé).

Modalités de l'aide :

- Le taux d'intervention qui pourra être modulé sur mesure en fonction des caractéristiques du projet, est **plafonné à 50 % des dépenses jugées éligibles** ;
- Selon les cas, le financement sera composé d'une part variable de subventions, d'avances remboursables et de prêts.

Origine des financements :

Divers dispositifs de soutien financier existants de la Région Centre-Val de Loire, de Bpifrance et de l'Etat, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir (PIA3) régionalisé.

Types d'équipement attendus :

Dispositif complet ou composants en lien avec la production d'un dispositif médical complet, par exemple du matériel de dépistage infectieux, des équipements et systèmes de sécurité anticontamination, des équipements innovants de protection.

Publics concernés :

Les déposants doivent être exclusivement des entreprises : TPE (dont start-up), PME ou ETI, éventuellement en lien avec des laboratoires publics, ou des réseaux technologiques (dont les pôles de compétitivité, les clusters ou les centres de ressources technologiques). Si le projet concerne plusieurs entreprises, l'une d'entre elles au moins doit être localisée dans la région Centre-Val de Loire. Les laboratoires ou réseaux d'entreprises peuvent tout à fait être situés à l'extérieur à la région.

Il serait apprécié qu'une part significative des destinataires finaux soit constituée par des centres de soin de la région Centre-Val de Loire.

Critères de sélection :

- Utilité et efficacité de l'équipement dans la lutte contre la pandémie ;
- Cohérence technique, en insistant notamment sur l'insertion effective du ou des composants produits dans une chaîne de valeur concourant à la production d'un équipement complet ;
- Démarche d'innovation de nature technologique (de produit ou de procédé), organisationnelle ou de services. **L'appel à projets n'a pas vocation à accompagner des opérations consistant uniquement en l'acquisition d'un matériel existant sur le marché.**
- Impact économique pour la région Centre-Val de Loire (création d'emplois, etc.) ;
- Equilibre du plan de financement ; le niveau de capitaux propres et des primes d'émission doit être au moins équivalent à l'aide potentielle ;
- Qualité des partenaires (la présence d'un opérateur du type pôle de compétitivité ou cluster permettant de mettre en relation les différents opérateurs industriels concourant à l'élaboration de l'équipement complet sera appréciée) ;

- Rapidité des délais de livraison de l'équipement complet ;
- Conditions de sécurité sanitaire de travail de la main-d'œuvre affectée à la production des équipements.

Procédure de sélection accélérée :

Instruction au fil de l'eau par un comité régional composé des représentants de la Région Centre Val de Loire, des services de l'Etat dont BPI et d'un expert de l'ARS.

Dépôt de dossier dès la publication de l'appel à projets et au plus tard le jeudi 22 juillet 2020, à l'adresse suivante :

aap-stopcovid-centrevaldeloire@devup.pro

Dossier type sous forme numérique à télécharger sur le site de dev up :

<https://www.devup-centrevaldeloire.fr/2nde-edition-appel-projet-stop-covid-19>

Contact Bpifrance : guillaume.krzyzelewski@bpifrance.fr

Contact Etat : denis.saussereau@direccte.gouv.fr

Contact Région Centre-Val de Loire : denis.loze@centrevaldeloire.fr